## **LOGO_2014_DSDEN54Cadrage départemental PDMQDC**

## **Textes de référence**

**Dispositifs « plus de maîtres que de classes » - PDMQDC :** Missions, organisation du service et accompagnement des maîtres : [Circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66628)

## **Le rôle des différents acteurs**

* **Les enseignants des classes** : accepter un autre enseignant dans sa classe ; travailler avec un collègue « on travaille plus et autrement » ; communiquer sur sa pratique, ses choix pédagogiques ; contribuer activement à la mise en œuvre du projet et à son actualisation en fonction des besoins des élèves.
* **L’enseignant surnuméraire** : contribue activement à l’actualisation du projet (avenant) ; rédige les projets menés au sein de chaque classe ; participe à la réalisation du projet ; se construit une vision globale sur le long terme ; fait partie intégrante de équipe en participant aux concertation des différents cycles, CEC, réunions de rentrée ; contribue à l’évaluation individuelle des élèves (commentaires pour abonder le LSU) ; participe aux rencontres avec les parents dans les cas où cela est jugé pertinent ; relance une dynamique de réflexion au sein de équipe ; effectue une veille pédagogique ou didactique ; explicite son action dans et hors de la classe ; valorise les pratiques de l’enseignant de la classe ; formaliser les observations et les actions et les étapes du projet (carnet de bord).
  + Lieu d’exercice : selon le projet, il dispose ou pas d’une salle pour travailler. Privilégier une seule école.
  + Le recrutement s’effectue sur poste à profil sans entretien (Une fiche de poste par dispositif sur la base d’un formulaire départemental, abondé par l’IEN de la circonscription).
* **Le Directeur** : au moment de la conception, présente le dispositif général et ses 10 principes à l’équipe pédagogique ; conduit l’élaboration du projet en cohérence avec le projet d’école et rappelle les axes de travail et les objectifs ciblés ; prend des informations régulièrement : interroge le M+ ; conduit l’évaluation ; organise la régulation (concertation avec l’ensemble de l’équipe ou certains enseignants selon les besoins) ; assure la bonne compréhension des missions du M+ à l’ensemble de l’équipe éducative au sens large (RASED, parents, DRE…) ; rappelle le rôle du M+ en particulier en cas de problème de remplacement ; garantit la mise en œuvre des projets menés dans les classes ; garantit la complémentarité avec les membres du RASED et/ou l’enseignant référent (REP+)
  + Il est chargé de la **transmission du projet** à l’IEN de la circonscription ainsi qu’à l’IEN Maternelle chargée du dossier départemental PDMQDC ([ce.ien54-pre-elementaire@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-pre-elementaire@ac-nancy-metz.fr)) selon la même temporalité que le projet d’école : en juillet ou au plus tard le 30 septembre, en cas de modification de l’équipe.
    - Pour un nouveau projet : Trame 54 « Projet initial »
    - Pour un projet triennal en cours : bilan intermédiaire ou final du projet (Tableaux 54)
* **L’équipe de circonscription** : assure l’accompagnement, le soutien, la formation, l’évaluation
  + **Le coordonnateur** de REP ou REP+ : faire le lien entre le projet M+ et le réseau ; soutient le directeur dans son rôle ; aide à identifier les indicateurs pertinents du point de vue du projet PDMQDC ; personne(s) ressource(s) pendant les concertations ;
  + **Les conseillers pédagogiques** : accompagnent au plus près et/ou à la demande les enseignants et les équipes (visites, animations pédagogiques, entretiens), apportent leur expertise, effectuent une veille pédagogique et didactique ; aident à la conception du projet ; conçoivent et animent la formation en lien avec le COPIL 54
  + **L’IEN :** valide le projet ; recherche la stabilité de l’équipe pédagogique ; valorise les actions menées et les projets ; organise la formation ; met en lien les équipes concernées ; relaie les expérimentations auprès des autres équipes ; impulse ; garantit la mise en œuvre des 10 principes ; rend compte à l’Inspecteur d’académie sur l’utilisation du moyen supplémentaire

**Ressources**

- Site 54 – PDMQDC : <http://www1.ac-nancy-metz.fr/pdmqdc54/>

- Site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid72849/-plus-de-maitres-que-de-classes.html>

**-** [**10 repères**](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/19/0/Dispositif_plus_de_maitres_reperes_de_mise_en_oeuvre_VE_260190.pdf) pour la mise en œuvre d'un dispositif PDMQDC (Juin 2013)

- [Note "Plus de maîtres que de classes" du comité national de suivi](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/PDMQDC/93/8/NOTE_janvier_2017-Plus_de_maitres_que_de_classes_complet_avec_Annexes_sans_pages_blanches_pour_edition_web_754938.pdf) remise à la ministre le 10/01/17